

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON – JEUDI 26 OCTOBRE 2017 à 20h30

Compte-rendu rédigé par :

Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Mail : asson64@gmail.com

Absents excusés :

Marie-Gabrielle Monset, procuration donnée à Patrick Moura
Michel Lauvaux, procuration donnée à Guy Labarrère
Martine Bert, procuration donnée à Georges Guilhamet
Michelle Navarro, procuration donnée à Delphine Craspay
Jean-Marc Dourau, procuration donnée à Marc Canton

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capelani.

Le Procès-verbal de la séance du mardi 5 septembre 2017 est validé à l'unanimité.

1 – Loyer secrétariat médical :

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'attribution d'un local pour le secrétariat médical dans le cadre de la mise en place du projet PAIS (Plateforme Alternative Innovation Santé). Il s'agit d'un bureau situé au 25, rue des Pyrénées, bâtiment Calonge. Le montant du loyer sera débattu lors d'un prochain conseil municipal. Patrick Moura suggère que la gratuité soit accordée à l'association des soignants pendant deux ans, le temps du démarrage de ce projet innovant de présence médicale en Pays de Nay.

2 – PLU-PADD :

Dans le cadre du PLU (délibération du conseil municipal du 31 Août 2015) et suite à la réunion publique, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable est soumis au vote des élus.

Il s'agit de voter les grandes orientations du PLU.

Compte tenu de la prévision de « ... l'aménagement d'une zone d'activité communautaire au sud du bourg pour favoriser l'installation de nouveaux artisans ... », Patrick Moura fait part de son désaccord sur ce point arguant d'un mauvais choix qui impliquera notamment une forte augmentation de la circulation dans une zone urbanisée (entre la départementale 35 et le chemin Fermé).



Le vote se solde par 4 abstentions et 15 pour.

3 – Ressources humaines :

Les conseillers municipaux sont amenés à valider toute une série de modifications du statut de certains agents de la commune en raison de l'ancienneté dans leur grade : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe, d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe.

L'impact financier mensuel est de 137 € pour ces trois modifications.

Au 1er janvier 2018, en vue du départ à la retraite d'un agent employé à l'école, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation pour 25 heures hebdomadaires.

Le 13 Mars 2017, un employé a été intégré dans l'effectif du service des espaces verts pour une durée de 6 mois. Son contrat est arrivé à son terme le 13 septembre 2017. Cet agent est confirmé dans son emploi et intègre définitivement le statut de la fonction publique territoriale.

Suite à la création du poste d'agent de maîtrise lors de la séance du conseil municipal du 5 Septembre 2017, il faut aussi modifier le régime indemnitaire rattaché à ce poste.

Toutes ces modifications ou créations sont adoptées à l'unanimité.

4 – Voirie :

Voirie intempérie : suite à l'orage du 23 Août 2017, nos chemins sont dégradés. Une première estimation évalue les réparations à 20 970 € TTC (Benguès : 7500 €, Monpelat, Arrioussoulens...)

La commune d'Asson pouvant espérer une aide de 4 368 € du Département, le conseil décide à l'unanimité de lancer cette demande de subvention.

Programme 2017 : le responsable de la voirie Antoine Cuyaubère donne la liste des chaussées qui vont faire l'objet de travaux. La commune va investir 142 818 € cette année dans la réfection des routes.

Le département va aider la commune à hauteur de 19 646 €.

Le solde de 123 171 € sera imputé sur le budget communal (294 000 €).

La rue du Gabizos va requérir toute l'attention et la plus grosse partie du budget de cette année (73 000 €). D'autres voies de circulation vont faire l'objet de réparations : Sarramayou, Lavouet, Argole, Bat-Bache, Arnaude ...

Ces dispositions sont votées à l'unanimité.

Convention APGL : l'Agence Publique de Gestion Locale assure pour le compte de la commune l'appui technique et le suivi de toute la problématique voirie.

Compte tenu du programme 2017, l'intervention de cet organisme coûtera 3 307 €, représentant 13 demi-journées de travail à 245 €.

5 – Syndicat du Gave de Pau :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de régler le solde de 418 € (intérêts d'emprunt) sur des travaux entrepris en 2013 par le Syndicat sur les rives de l'Ouzom.

Il entérine également le décompte définitif des réparations réalisées sur la protection des abords de la station d'épuration : sur un montant global de 15 092 € après déduction des aides du département pour 3 565 €, le solde à régler par la commune sera de 11 527 €.

6 – Décision modificative : Des ajustements financiers sont nécessaires pour régulariser des articles comptables. Ainsi 3 565 € sont ajoutés au compte « subvention du département » et retirés des « travaux sur l'Ouzom » et 3 991 € transitent du programme « voirie » au programme « pluvial ».

La délibération est votée à l'unanimité.

7 – Tarif garderie :

Jusqu'à ce jour les frais de garderie étaient de 1 € de l'heure et de 2,50 € la journée, toute heure commencée était facturée. A partir de la rentrée des vacances de la Toussaint et pour un meilleur confort administratif, il est décidé à l'unanimité de facturer la prestation de la garderie à la demi-heure et au prix de 0,50 €.

L'unanimité est acquise pour ce point.

8 – Eclairage public :

Les travaux d'éclairage du parking Pétrique-Tambouré et du chemin d'Artigaret vont être mis en œuvre.

Le Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) est mandaté pour ces réalisations.

Le coût total des travaux est estimé à 19 026 €. La participation de la commune sera de 14 879 € qui feront l'objet d'un emprunt auprès du SDEPA.

9 – Centre de loisirs :

Contrat Enfance jeunesse : les élus acceptent à l'unanimité de valider une convention pour une durée de 4 ans avec la Caisse d'Allocations Familiales. La CAF prendra en charge à hauteur de 60% les déficits de fonctionnement du centre de loisirs sur une base plafond de 4€/heure par enfant et d'un taux de remplissage de 60% de la capacité du centre.

Décision modificative : au terme de quelques mois de fonctionnement du centre de loisirs, des réglages financiers sont nécessaires pour équilibrer les comptes du budget communal. Il est décidé à l'unanimité d'ajouter la somme de 3 000 € au compte « rémunération du personnel » et de les retirer du compte « fournitures ».

10 – Adhésion de la commune de Labatmale au Pays de Nay :

La commune de Labatmale a souhaité rejoindre la Communauté de Communes du Pays de Nay à compter du 1er Janvier 2018. L'avis de toutes les autres collectivités est nécessaire.

Le conseil municipal d'Asson accepte à l'unanimité son adhésion.

Questions diverses

Le Maire annonce que les fêtes de la Saint Martin vont se dérouler du 10 au 12 Novembre 2017.

Michel Aurignac souhaite connaître l'avancement de l'échange de terrain entre la commune et Mme Arriulou. Le maire lui confirme que le dossier est en cours de validation administrative.

Patrick Moura s'inquiète de la recrudescence du piratage des serveurs informatiques dans les communes et demande si un contrat de maintenance est actif à Asson. Le maire le rassure en précisant qu'une convention a été signée avec la société CG Informatique de Nay.

Séance levée à 22H 30

Précision.

Nos comptes rendus se veulent une retranscription fidèle des séances du Conseil Municipal et nos éventuels commentaires sont écrits en italiques.

Dans le compte rendu de la séance du 5 septembre paru dans la presse locale le 11 Septembre 2017, il est fait état de deux points qui n'ont pas été évoqués : sous utilisation du parking Pétrique, caméra sur le mur de la mairie.

Ces informations relèvent de polémiques stériles cherchant à occulter des points importants et sensibles.

Les rédacteurs